

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 845**présenté par
M. Saddier-----
ARTICLE 15

À la première phrase de l'alinéa 29, substituer à l'avant-dernière occurrence du mot :

« ou »,

les mots :

« et des associations agréées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'implication des associations de protection de l'environnement, et pas seulement des associations d'usagers de la forêt qui ont une vision plus extérieure de la forêt et de son fonctionnement, dans les stratégies locales de développement forestier est essentielle. En effet, elles ont une véritable expertise environnementale à apporter pour équilibrer la représentation des trois aspects de la forêt : économiques, écologiques et sociaux.